

Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX: Annonce: 26, Réclames: 36, Faits divers: 50

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

- A ROUBAIX, aux bureaux du journal. A LILLE, à la succursale de l'Agence Haas...

ROUBAIX, LE 21 MAI 1881

BOURSE DE PARIS: 3 0/0, 3 0/0 amortissable, Amortissable nouveau, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0

Dépêches communiquées par M. M. Noulez, Cagniez & Co.

Table with 3 columns: Item, 20 MAI, 21 MAI. Includes items like 3 0/0, 3 0/0 amortissable, Banque de France, etc.

DÉPÊCHES COMMERCIALES: Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Buteau-Grymouzet

Havre, 21 mai. Ventes 1.800 b. Marché réalisant. Liverpool, 21 mai. Ventes 10,000 b. Marché ferme.

BULLETIN DU JOUR

Comme dans tous les discours de M. Gambetta, il y a dans son plaidoyer en faveur du scrutin de liste, à côté d'un déconu qui n'est pas toujours un effet de l'art et de quelques incorrections, de la chaleur, du mouvement, de la bonne humeur, mêlée à l'épigramme, procédés dont l'effet est certain devant un auditoire déjà disposé à l'enthousiasme.

ou extérieure: c'est celui de l'opposition libérale. Si les Normands ont, comme on se plaît à le dire, l'instinct gouvernemental, qui les fait s'attacher au régime actuel, quel qu'il soit, parce qu'il est, ils ont aussi le sentiment de la légalité, l'humeur indépendante, et il ne saurait leur convenir de donner un blanc-seing aux empiriques et aux coureurs d'aventures.

LIBERTÉ... RADICALE

Un de ses correspondants de province écrit à la Patrie:

Des pasteurs protestants ou prétendus tels viennent faire des conférences où révolution politique, révolution religieuse, confondues dans un fraternel mélange, sont offertes à l'admiration des populations. Cette propagande en partie double n'épargne pas nos plus modestes bourgeois. Comme je m'étonnais, il y a quelques jours, de voir sortir d'un de ces assemblages d'un nouveau genre un des fonctionnaires de la localité, de moi bien connu comme catholique convaincu: « Que voulez-vous! me dit-il, c'est un ordre de service; j'ai quatre enfants... »

Le catholicisme est mis hors la loi et sa pratique est absolument interdite. Tout citoyen suspecté de catholicisme cesse d'être apte aux fonctions publiques et perd ipso facto ses droits civils, civiques et politiques.

La liberté de conscience consiste dans la liberté absolue pour tous de ne rien croire, mais il est interdit de professer aucune religion, et surtout la religion catholique, sous aucun prétexte que ce soit.

Les fonctionnaires publics n'ont pas le droit de s'abstenir et de s'associer aux manifestations organisées en ce sens par leurs supérieurs.

Aux menaces et aux manœuvres, il faut ajouter les paroles maladroites. C'est ainsi que quelques amis de M. Gambetta exprimaient très hautement la pensée que, le scrutin de liste voté, la Chambre serait forcément obligée de se séparer après le vote du budget.

On ne peut avouer plus nettement qu'on a hâte de se débarrasser d'une assemblée dans laquelle on craint toujours de voir naître des vellétés de résistance.

LE SCRUTIN DE LISTE et la presse Parisienne

Republique Française. — Il s'en est fait de beau que nous fussions vaincus, cela est clair; et cette défaite, cela est à nos yeux de toute évidence, eût marqué un déplorable arrêt dans le développement de la République, grâce au vote d'hier, la France va entrer d'un pas décisif dans la voie des réformes fécondes. C'est une ère nouvelle qui commence.

Le Voltair. — La lutte était entre républicains; il ne peut y avoir ni vainqueurs ni vaincus. L'engagement d'hier n'était qu'un prélude à la grande mêlée de septembre: il s'agissait de savoir, à quelle sauce on mangerait les monarchistes; la sauce est choisie, il faut les manger. Le reste importe peu; c'était des affaires entre nous.

XIXe Siècle. — La loi nouvelle nous met entre les mains un instrument électoral qu'il s'agit de manier le mieux possible; boudier ne servirait à rien.

Le Rappel. — Félicite la Chambre qui, mouvement d'honneur, a reculé devant les turpitudes et les conséquences désastreuses du scrutin d'arrondissement.

Le Gaulois se donne beaucoup de mal pour essayer de prouver que M. Gambetta n'abusera pas de l'arme qu'on vient de lui donner.

La Paix. — (Journal de l'Élysée). L'établissement du scrutin de liste est une atteinte portée à la sincérité du vote et une prime accordée à l'industrie des meneurs électoraux. Aussi regrettons-nous vivement le vote de hier. Cependant, il ne nous décourage pas. Nous avons confiance dans l'indépendance du corps électoral.

La Justice. — Au moins nous voilà débarrassés des masquerades de clocher.

Le Mot d'Ordre. — Voilà donc ce bâton épique retiré des roues du char de la République. Il avançait jusqu'ici prétendant que c'était la faute au scrutin de clocher. A présent voilà l'obstacle enlevé et la voie nette, nous espérons que les clochers (ils étaient deux hier encore, ils ne sont plus qu'un après le vote d'aujourd'hui) sont précipités le mouvement.

Intransigeant. — Cette chambre, qui, avant d'arriver au terme de son mandat, a sacrifié l'homme qui se tient strictement dans la Constitution à celui qui ne cherche qu'à en sortir.

Le Petit Parisien. — Nous ne cherchons ni notre déception profonde, ni nos appréhensions pour l'avenir. A nos yeux, la chambre vient de donner un maître au pays, et M. Gambetta le comprend si bien de la sorte qu'il ne prend plus guère la peine de dissimuler.

Si les prochaines élections sont gambettistes, c'en est fait de notre pays, des idées qui nous sont chères, de tout ce programme de justice et de liberté que nous a transmis la Révolution française.

La Lanterne. — Les élections prochaines seront radicales; voilà ce que signifie le vote d'aujourd'hui. Et c'est la conscience même que chacun avait de l'opinion du pays, qui a fait la victoire du scrutin de liste. C'est la nécessité de s'accrocher et prendre devant les populations une attitude conforme aux sentiments radicaux du pays qui a rallié les hésitants.

Le Figaro. — C'est l'oppression totale du suffrage universel. Le scrutin de liste donnera une chambre asservie à M. Gambetta. Le vote d'hier prépare d'une manière éclatante la dictature morale de M. Gambetta, et donne une sorte de sanction officielle à la déchéance — toujours morale — de M. Grévy, qui devient le roi fainéant du moderne maire du palais.

Le Clairon. — M. Gambetta est absolument le maître de cette chambre esclavée, avilie, aplatie et déconsidérée.

Le Soleil. — Croit très juste cette affirmation que le scrutin de liste est surtout favorable aux minorités.

Le Paris-Journal. — La dictature gambettiste a été faite à une majorité de huit voix.

Le Peuple français. — M. Gambetta peut se croire le maître, et il le fait entendre à la voir chercher pour la France et pour lui-même des destinées nouvelles.

Quant à nous qui avons toujours défendu le scrutin de liste, nous nous réjouissons sincèrement qu'il ait été adopté. Une arme de combat vient d'être donnée au suffrage universel, il lui appartient maintenant de démontrer qu'il est capable de s'en servir.

Petit Caporal. — Vous aviez une Chambre de valets sans gages; vous aurez désormais un Parlement d'annuages salariés; c'est un progrès.

Gambetta n'a plus qu'à choisir la livrée de ses domestiques, ce sera vite fait.

Le Napoléon. — Si l'on exulte au Palais-Bourbon si l'on est triste à l'Élysée, — comme on l'affirme — peu nous importe!

Le scrutin de liste rétabli, c'est la lutte générale, ardente, passionnée, — et nous saurons nous en engager avec tout les forces que nous donnent les souvenirs heureux du passé, les déceptions cruelles du présent et les légitimes espérances de l'avenir.

Le Journal des Débats. — La Chambre des Députés a accompli aujourd'hui, en acceptant la proposition de M. Bardoux, un acte des plus considérables et qui produira, nous en sommes persuadés, les résultats les plus heureux pour l'avenir de la République.

La France. — La réserve volontaire du chef du pouvoir exécutif a évidemment permis hier le succès du grand orateur, dont la parole a relevé le vote. M. le président de la République, si l'on veut, du haut de son rôle constitutionnel dans la mêlée des partis, aurait incontestablement déplacé plus de quatre voix. Après les dix mois, il est probable que des nominations ministérielles, quelques-unes de M. Gambetta pour le président du conseil.

Le National. — Nous sommes sincèrement heureux de ce résultat obtenu sans les luttes amères, sans les irréparables déchirements qu'il avait été un instant permis de redouter.

Le Télégraphe dit que M. Gambetta a demandé à la Chambre un vote de confiance. Nous l'avons fait, et nous sommes responsables personnellement. La dessus, pas de récriminations inutiles.

Dans le Pays, M. Paul de Cassagnac dit: Nous avons fait roi M. Gambetta pour en finir avec une situation dont il avait tous les bénéfices sans en avoir les inconvénients. Nous l'avons fait, roi, enfin, pour pouvoir le détruire, nous en aurions la ruine de la République, voilà pourquoi encore nous avons voté le scrutin de liste.

Le Moniteur universel, blâmant la faiblesse inexplicable de M. Grévy et de M. Ferry, déclare que le rétablissement du scrutin de liste sera aussi funeste à la liberté qu'à la sécurité de la France.

Le Français. — M. Gambetta hier, dictateur de la chambre, sera demain celui de la France qui vote, mais en face de l'homme qui triomphe, il y a un homme qui tombe: c'est le Président de la République, et avec lui ces tristes ministères qui, sous le regard méprisant de M. Gambetta, sont restés là, devant la tribune muets, impuissants, neutres, oubliant tous leurs droits et tous leurs devoirs.

L'Estafette. — Le vote d'hier a servi le suffrage universel à la volonté d'un seul homme, en mettant le collège électoral à la merci des comités locaux et des clubs; qu'il constitue revient à la faute politique dont il est le résultat, les conséquences ne se fassent pas trop sentir.

Le Temps. — S'il est permis d'interpréter le vote de la Chambre d'après le sens que M. Gambetta, lui attribué dans son discours, ce vote honore l'Assemblée qui l'a émis. La loi nouvelle revient à la vraie notion de la France territoriale telle que la Révolution l'a créée et telle qu'il importe de la conserver et de l'affermir.

La Liberté. — Il faut appeler les choses par leur vrai nom. L'adoption par la Chambre, du scrutin de liste est le triomphe de M. Gambetta. Nous voyons bien que le chef de parti est incontestablement le maître; il nous reste à savoir ce que pense et ce que veut l'homme d'Etat.

La Presse. — La Chambre actuelle a le mérite d'avoir assuré l'avenir de la République. La Chambre de 1882 aura la

l'heure actuelle d'une inviolabilité absolue née du bon plaisir républicain.

La Patrie. — Cette révolution n'aurait pas seulement le cabinet, elle touche également le chef de l'Etat. Lui aussi a été entraîné dans cette bagarre. Certes on sait que M. Grévy serait heureux de continuer à habiter l'Élysée, qui, après tout, est une ferme dont les gros arriérés sont payés exactement; mais la mesure des avances n'est elle pas comble aussi.

L'Ordre. — Nous acceptons le vote d'hier comme un succès pour la politique de l'Ordre, qui recherchera toujours l'explication la plus large et en même temps la plus sincère de la volonté nationale.

L'Union. — Le fait qui domine la situation et que le discours de M. Gambetta met en relief, c'est la lutte ouvertement engagée entre le Palais-Bourbon et l'Élysée. La dictature occulte va disparaître pour céder la place à l'action nettement déclarée de l'aventurier dont le pouvoir personnel ne sera plus couvert dans un voile. L'Élysée capitulera et M. Grévy se soumettra. Nous avouons que ce dénouement n'a rien qui nous émeuve, et à l'irresponsabilité de M. Grévy, doublée de l'irresponsabilité de M. Gambetta, nous préférons un état de choses qui mettra directement en jeu, la responsabilité personnelle et effective de M. Gambetta.

La succession de M. de Girardin

Décidément, le nom de M. de Girardin ne sera pas traîné devant les tribunaux. Nous apprenons qu'hier, une transaction est intervenue entre ses héritiers et Mme Emile de Girardin, qui se préparait à attaquer le testament et avait lancé déjà une assignation.

Si nous sommes bien informés, dit le Figaro, par cette transaction, Mme Emile de Girardin a recouvré les avantages que lui avait assurés son contrat de mariage et que le jugement de séparation lui avait fait perdre. Elle rentre ainsi en possession d'un douaire de huit cent mille francs. Elle continuera à toucher la pension alimentaire viagère que les tribunaux lui avaient accordée.

On aura une idée de l'importance de la succession de M. de Girardin, quand on saura que les droits à payer à l'Etat par les héritiers, s'élèvent à la somme de 1 million.

On assure que M. Alexandre de Girardin a tenu à réparer spontanément ce qu'il considérait comme un oubli de son père, en plaçant une somme importante sur la tête du jeune Maurice Détrouy, fils de notre confrère Léonce Détrouy et de la nièce de M. de Girardin.

La responsabilité des fonctionnaires

Dans un chef-lieu de canton de la Charente, à Montembœuf, un brave homme se présentait dernièrement devant le maire pour lui déclarer qu'il entendait vendre sur la voie publique le journal le Napoléon des Charentes. Or, on sait que la loi du 17 juin 1880 sur le colportage oblige les maires à délivrer « immédiatement » le récépissé des déclarations, récépissé indispensable pour vendre un journal sur la voie publique.

Mais le maire opportuniste de Montembœuf, ignorant ou dédaignant les termes formels de la loi, invita le déclarant à aller se promener.

Le déclarant revint alors avec deux témoins; le maire accueillit ces trois citoyens par ces mots: « Repassez dans vingt-quatre heures, vous m'êtes... »

Ce jour-là était précisément jour de foire. La vente du journal ne put avoir lieu en temps utile.

Par son ignorance ou par son mépris de la loi, qui l'obligeait à délivrer « immédiatement » le récépissé nécessaire à la vente, le maire en question avait causé un dommage au journal, dont le propriétaire, M. Cunéo d'Ornano, intervint en assignant le maire devant le tribunal civil de Confolens, en payement de 300 francs de dommages-intérêts.

Le préfet de la République dans la Charente opposa à l'action de M. Cunéo d'Ornano un déclinatoire d'incompétence.

Le tribunal civil de Confolens repoussa ce déclinatoire. C'est alors que, par ordre du ministre, le préfet souleva le conflit.

Demain, le tribunal appelé à trancher les différends de cette nature doit se réunir. Demain, en conséquence, l'on saura si, depuis la suppression de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, les fonctionnaires sont devenus encore plus irresponsables qu'ils pouvaient l'être auparavant et s'ils jouissent à

UNE RÉPONSE A M. LOUIS BLANC

On sait que M. Louis Blanc a accusé le « cléricalisme » d'avoir perdu l'Alsace et la Lorraine, lorsque cette perte est due à la politique constamment combattue par les cléricals.

La Vérité elle-même — et certes on n'accusera pas ce journal de cléricalisme — ne peut se défendre de protester contre un pareil travestissement de l'histoire.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler dit-elle, que lors de la guerre de 1866, les radicaux de l'époque, dont les survivants peuplent la Chambre et le Sénat, prénaient parti pour la Prusse, applaudissaient à ses succès et à ses victoires, sous le prétexte que la Prusse était protestante et que l'Autriche était catholique.

Ceux qui aiment à chercher des arguments et des enseignements dans l'histoire ont dû déjà s'avouer depuis dix ans qu'il eût mieux valu pour la France que la catholique Autriche fût moins écrasée à Sadowa et que la Prusse protestante obtint des triomphes moins éclatants.

La remarque est topique. La conclusion n'est pas moins:

Il serait vraiment insensé de s'imaginer que la France, engagée maintenant en Afrique, ne se trouvera pas mêlée quelque jour, à l'on ne sait quelle difficulté sur le continent européen. Ce jour-là, tandis qu'il existera autour d'elle des triples et des quadruples alliances, la France se retrouvera, comme en 1870, sans alliés et, ce qui est plus grave qu'en 1870, sans amis même, les neutres étant devenus hostiles.

Cette fois, on ne pourra pas dire, hélas! que c'est au parti clérical que nous devons cet isolement, dont la responsabilité incombera tout entière aux maîtres actuels du pouvoir.

Les opportunistes jugeront-ils à propos de relever ces attaques? Ils le feraient sans nul doute s'ils en avaient les moyens. Mais ils ne savent que dire, et se taisent.

CAPITAL ET CAPITALISTES

Les gens qui ont intérêt à tromper le peuple, lui disent que le travail de l'ouvrier est la source unique de la valeur des produits, c'est absolument faux. Le capitaliste n'est pas le bénéficiaire passif que le socialiste Karl Marx imagine; il est tenu de combiner ses opérations, de prévoir les besoins pour y faire face; il acquiert à beaux deniers comptants les matières premières et les marchandises, et s'approprie une quantité énorme de travail antérieur qu'il fait sien par le prix qu'il les paie. Son existence est féconde, ses préoccupations incessantes, et l'activité à laquelle il s'est condamné l'exile en quelque sorte du foyer domestique. La richesse qu'il vient couronner tant d'efforts et de sacrifices, a été péniblement conquise, et de quelque manière qu'on l'envisage, elle n'offre pas les caractères de l'escroquerie et de la spoliation que les socialistes veulent lui donner. Le capital n'est que du travail accumulé, comme le travail est du capital en formation; ce sont les deux degrés divers de développement, qu'il fait lorsque le patron cesse de travailler de la tête, lorsqu'il croit que ses affaires peuvent marcher toutes seules — ce qui arrive souvent lorsqu'un père-travailleur succède à un fils jouisseur, — le capital acquis se dissipe en peu de temps; la ruine vient à grands pas. Tandis que lorsque l'ouvrier peut et sait épargner sur son salaire, il commence à former un capital qui ira grossissant et qui peut devenir une fortune.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 20 mai 1881

Est-ce bien à l'éloquence de M. Gambetta qu'est dû le triomphe du scrutin de liste? A l'exception de ses flatteurs ordinaires, personne ne saurait l'admettre. C'est à ses moyens d'action sur la majorité, mais surtout au concours des voix de la droite qu'il faut attribuer son succès. Lui-même en convenait hier, après la séance, au milieu de ses intimes réduits à sa table. « J'ai souvent mieux parlé, disait-il, et je sentais si bien mon infériorité, qu'en descendant de la tribune, je désespérais de la partie. »

Mais tout est bien qui finit bien, dit le proverbe. M. Gambetta a donc retrouvé toute sa bonne humeur et sa confiance à l'issue du vote.

Vous avez vu que la majorité, qui n'était que de 8 voix, 243 contre 235, lors du scrutin secret, s'est transformée en 76 suffrages lorsqu'il s'est agi de l'adoption de l'ensemble de la proposition, de l'ensemble de la proposition, toutes les mains de gauche se sont levées.

Ces manifestations sauvent-elles les députés républicains qui ont voté la tribune contre la proposition Bardoux? C'est douteux. En tous cas, je constate que les perspectives de réélection qui leur sont ouvertes laissent le public parfaitement indifférent. C'est même à peu nombre de partisans du scrutin d'arrondissement, le côté consolateur de l'affaire.

M. Gambetta, avant comme après la séance d'hier, en affectant une grande

sympathie pour les minorités, a soutenu, en présence de divers groupes de députés, que le scrutin de liste, en montrant particulièrement favorable aux minorités, aurait pour résultat de fournir à la majorité des contradicteurs laborieux et compétents. Aussi, a-t-il ajouté, les républicains s'efforceront toujours de porter sur leurs listes les hommes vraiment capables dans chaque département. Plusieurs noms ont été cités par lui à cette occasion, parmi lesquels je citerai ceux de M. de Mun, pour le Morbihan, de M. Raoul Duval, pour l'Eure.

C'est M. Jules Ferry qui a appris le premier au président de la République la victoire du scrutin de liste. On ne dit pas comment M. Jules Grévy a accueilli la nouvelle. En tous cas, elle a dû le surprendre beaucoup attendu que tous les messages qui lui étaient transmis de quart d'heure en quart d'heure du Palais-Bourbon représentaient comme indubitable le rejet de la proposition Bardoux.

Serait-ce par égard pour le président de la République dont ils connaissent les préférences que les différents organes opportunistes ont aujourd'hui le triomphe relativement modeste? En effet, ils s'abstiennent en cette occasion de pas vanter outre mesure leurs mérites, ils se contentent, à l'instar de leur patron, de promettre à la France les plus glorieuses destinées, grâce au scrutin de liste.

Cependant on incline à croire que l'incertitude qui règne encore sur les dispositions du Sénat à l'endroit de la proposition Bardoux est le motif déterminant de cette attitude. On appréhenderait que le Sénat, dont on ne s'est nullement préoccupé jusqu'à présent, ne veuille examiner à fond la constitutionnalité de la proposition, et pour ne pas réveiller le chat qui dort, on fait le moins de bruit possible au sujet de la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, absolument comme s'il s'agit hier à la Chambre de l'accomplissement d'une simple formalité.

Mais ces précautions n'empêcheront pas la question d'être soulevée au sein de la première Chambre. MM. Dufaure, Buffet, le duc d'Audiffert-Pasquier, le duc de Broglie, Baudouin de Paris, c'est-à-dire les hommes politiques et les juristes les plus considérables de l'Assemblée du Luxembourg sont d'avis qu'un changement du mode de votation relève avant tout de la Constitution et qu'en tout cas l'affaire vaut la peine d'être examinée. L'adhésion du Sénat menacerait donc de ne pas être aussi facile qu'on affecte de le proclamer au Palais-Bourbon.

Quoi qu'il en soit, les membres de la majorité, maintenant qu'ils se croient débarrassés du poids qui leur pesait sur la poitrine depuis tantôt six mois, manifestent l'intention de retourner au plus vite dans leurs départements, pour surveiller leur réélection. Les comités, disent-ils, vont se former dès le mois prochain, et il n'y a pas un instant à perdre pour se ménager leurs bonnes grâces. Pour cela, il faut avant tout la recommandation de M. Gambetta, car, pas de recommandation, pas d'inscription sur la liste.

Aussi le président de la Chambre va-t-il être assailli de sollicitations et va-t-il assister à des aplatissements comme jamais n'en a vu aucun des souverains de la France. Ceux qui ne pourront obtenir le vote mecum pour la réélection réclameront une fonction publique. Les intéressés qui assignent déjà la porte du président de la Chambre sont capables de l'escorter jusqu'à Cahors. En tout cas, une fois leur but atteint, ils ne perdront pas un instant pour quitter Paris et le budget aura bien du bonheur s'il se trouve pour le voter une majorité suffisante. Quant aux autres projets, on convient de tous côtés qu'il faut en faire son deuil.

La physionomie du Palais-Bourbon était, au surplus, symptomatique cette après-midi. Voici la description qu'en fait un reporter bien connu pour l'exactitude de ses renseignements: « Couloirs absolument déserts. La seule commission qui fut convoquée, celle relative à la compétence des juges de paix n'a pas tenu séance, parce que ses membres n'étaient pas en nombre. »

Maintenant, à quand les élections et qui les fera? M. Gambetta, interrogé à ce sujet, répond que les élections auront lieu le troisième dimanche de septembre et que c'est le ministre actuel qui y présidera. Il faut, selon lui, pour cette besogne, communauté de sentiments entre les agents de l'administration et les ministres, ainsi qu'une confiance réciproque. C'est ce qui existe actuellement et ce qui n'existerait pas sans doute au même degré si l'on remplaçait les membres du cabinet par d'autres, qui auraient à faire un apprentissage administratif qui risquerait de ne pas aboutir favorablement en septembre.

C'est donc seulement après les élections qu'apparaîtrait le grand ministère, dont le chef actuel des gauches doit prendre